

Confédération Française Démocratique du Travail



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

Syndicat Général de l'Éducation Nationale

Sgen-CFDT de l'Académie de Créteil

Maison des syndicats
11/13 rue des Archives / 94 010 CRETEIL CEDEX
tél. : 01 43 99 58 39, fax. : 01 43 99 41 09
mail : creteil@sgen.cfdt.fr

Créteil, le 2 avril 2020,

Madame la présidente,

La pandémie du Covid-19 met l'ensemble des pays et des sociétés face à une crise sanitaire inconnue de cette ère moderne. Elle met au défi nos systèmes, montrant leurs atouts mais aussi leurs faiblesses et leurs carences. Tous les secteurs économiques et administratifs doivent faire face à des difficultés organisationnelles et, à cette occasion, doivent montrer leur capacité à s'adapter.

L'Éducation nationale n'échappe pas à cette situation et ses personnels prouvent au quotidien leur engagement sans faille à maintenir la continuité du service public, parfois avec le peu de moyen dont ils disposent. L'enjeu est d'assurer cette continuité dans le respect total de la santé de tous les agents. Or, cette garantie est, dans certaines situations, difficilement obtenue, par manque de moyens et par manque d'information.

Aussi, le Sgen-CFDT revendique fortement que, pour tout agent ayant contracté le Covid-19 dans l'exercice de ses fonctions, soient reconnus comme maladie professionnelle tous les arrêts de travail de ces personnels. Nous pensons notamment aux agents de sécurité, aux agents techniques ainsi qu'aux personnels devant assurer la gestion de crise au plus haut niveau, travaillant sur site par nécessité de service. Cette revendication a été portée auprès de monsieur le ministre ces derniers jours en audience. Dans ce cadre, pouvez-vous nous communiquer le nombre d'agents du rectorat et des 3 DSDEN qui ont été touchés par ce virus ?

En outre, cette crise, de par sa durée, met en lumière le manque de matériel et d'outils numériques fiables permettant de remplir la plupart de nos missions par le biais du télétravail. Qu'en est-il de la fourniture de nouveaux appareils ? Il est évident qu'une nouvelle réflexion sur le télétravail devra s'engager dès la fin de cette pandémie. Par ailleurs, à ce jour, combien d'agents peuvent assurer toutes leurs missions en télétravaillant, au rectorat et dans chaque DSDEN ?

De nombreux personnels nous ont interpellé sur le manque d'information, voire l'absence de communication de la part du secrétariat générale après les interventions du président de la République et du premier ministre les 12 et 14 mars. Un courriel de madame la DRRH n'a été adressé à l'ensemble des personnels que le mardi 17 mars en fin d'après-midi alors que la plupart des agents ne se sont plus présentés dès le 17 mars au matin. Nous regrettons cette communication très tardive alors que les chefs de service et les chefs de division étaient submergés de questions par des personnels très inquiets suite aux annonces gouvernementales.

Mais pensons également à l'avenir, à la fin de ce confinement et à la reprise de l'activité sur site. Quelle sera l'organisation du retour des agents à leur poste de travail ? Dans quelles conditions sanitaires ? Désinfection des locaux ? Dépistage obligatoire des agents ?

Pour revenir aux habituels sujets qui nous font nous rencontrer dans cette instance, le Sgen-CFDT acte favorablement la création de 3 nouveaux postes dans l'académie, bien que cela reste insuffisant par rapport aux besoins des diverses structures. Encore faut-il que ces postes arrivent à être pourvus car, pour notre académie, son manque d'attractivité est aujourd'hui un problème majeur pour espérer assurer un service public de qualité.

Enfin, le Sgen-CFDT souhaite remercier les personnels qui, par leur engagement, permettent ce jour de pouvoir tenir ce comité sous une forme inédite.

Nous vous remercions de votre attention.